



Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

2023

27 septembre 2023 à 9h30
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America

The English version of this Document is available on our website : montecarlosbm-corporate.com

<u>1</u>	INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
<u>2</u>	PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
<u>3</u>	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023	6
<u>4</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023	7
	4.1 Ordre du jour	7
	4.2 Rapport du Conseil d'Administration	8
	4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
<u>5</u>	CHIFFRES CLÉS	12
<u>6</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023	13
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2022/2023	13
	6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2022/2023	13
	6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2022/2023	14
	6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023	15
	6.1.3 Résultats consolidés 2022/2023	19
	6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2023	22
	6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2022/2023	23
	6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	24
	6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	25
	6.2 Investissements et perspectives	26
	6.2.1 Investissements réalisés	26
	6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	27

1

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

*J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra le **mercredi 27 septembre 2023, à 9 h 30**, au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, salon America, 40 avenue Princesse Grace à Monaco.*

Cette réunion a pour objet de vous informer sur la vie de votre entreprise, ainsi que de répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à tout autre actionnaire de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à l'Assemblée, l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2023 en version digitale interactive, à partir de notre site internet (fr.montecarlosbm-corporate.com).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Stéphane Valeri
Président-Délégué

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation à l'assemblée générale sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale (SGSS), Service des Assemblées Générales, CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3.

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par la SGSS, au plus tard le **17 septembre 2023** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires.

A

Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B

Vous souhaitez voter par correspondance

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ☒ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ☒, date and sign at the bottom of the form.

A ☐ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

MONTE-CARLO SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
 Place du Casino
 Principauté de Monaco
 Société Anonyme Monégasque
 au capital de 24 516 661 Euros
 R.C.S. Monaco 56 S 523 - Siren: 775 751 878

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 convoquée le 27 septembre 2023 à 09h30
 Au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
 40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
 convened on September 27, 2023 at 09:30 a.m.
 At Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
 40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
 Nominatif Registered
 Nombre d'actions Number of shares
 Porteur Bearer
 Vote simple Single vote
 Vote double Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

B ☐ JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ☒ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ☒, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci ☒ la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ☒.

Oui / Yes										Non / No										Abst / Abs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9																					
10	11	12	13	14	15	16	17	18																					
19	20	21	22	23	24	25	26	27																					
28	29	30	31	32	33	34	35	36																					
37	38	39	40	41	42	43	44	45																					

C ☐ JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

D ☐ JE DONNE POUVOIR À :
I HEREBY APPOINT:
 M, Mme, Mlle ou Raison Sociale / Mr, Mrs, Miss or Corporate Name
 Adresse / Address

Don pour acceptation de Pouvoir (signature du Mandataire)
Good for acceptance of power of attorney (signature of the proxy)

Don, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire. Cf au verso (GÉNÉRALITÉS))
Surname, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (GENERAL INFORMATION)

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

Date & Signature par l'actionnaire

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en AG (ou AG / If case amendments or new resolutions are proposed during the GM (or AG))
 - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom / I appoint the Chairman of the General Meeting to vote on my behalf
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) / I abstain from voting (its equivalent to vote NO)
 - Je donne procuration à M, Mme, Mlle ou Raison Sociale pour voter en mon nom
 I appoint Mr, Mrs, Miss or Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit paraître au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank: 25 septembre 2023 / September 25, 2023

C Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D Vous souhaitez donner pouvoir

A – Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez-en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS. À compter du 12 septembre 2023, vous recevrez une carte d'admission qui vous sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible.

Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

Pour toute demande de carte d'admission au nom d'une personne morale, le formulaire devra être accompagné d'un pouvoir de représentation. Une pièce d'identité du représentant légal devra être présentée le jour de l'Assemblée.

B – Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

■ **Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques) :**

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non – abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

■ **Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques) :**

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non – abstention ».

■ **Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale**

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée ou conformément à l'article 40 des Statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du Mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C – Vous souhaitez donner votre pouvoir au président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D – Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- noircissez la case D ;
- complétez l'identité du mandataire ;
- datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe T jointe, au plus tard le **25 septembre 2023**, après l'avoir dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 00 au +33(0)2 51 85 59 82 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).

Le Document d'enregistrement universel 2022/2023 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2023 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (fr.montecarlosbm-corporate.com).

3

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

Président

M. Stéphane VALERI

Administrateurs

Mme Agnès FALCO

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA

M. Troy Fraser HICKOX

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Fabrice LARUE

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

4.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022/2023
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022/2023
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner aux Administrateurs dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Ratification de la nomination d'un Administrateur
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Questions immobilières
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 27 septembre 2023. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Dix résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2023.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, dont il ressort un bénéfice de 61 248 613,85 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en bénéfice de 896 215 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2022/2023.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Mme Brigitte Boccone-Pagès qui a démissionné de sa fonction d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale le 19 septembre 2022 et à M. Jean-Luc Biamonti qui a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président-Délégué le 24 janvier 2023.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 (5^E RÉOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que le bénéfice net social de l'exercice clos au 31 mars 2023 s'élève à 61 248 613,85 euros et que le report à nouveau est de 114 809 294,48 euros au 31 mars 2023 ;

- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 206 057 908,33 euros ;
- il est proposé d'affecter le montant disponible, soit 206 057 908,33 euros, ainsi :
 - un montant de 1 224 972,28 euros serait affecté au fonds de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts,
 - un dividende de 1,20 euro serait alloué à chaque action, soit un montant total de 29 419 993,20 euros,
 - le solde soit un montant de 175 412 942,85 euros serait affecté en report à nouveau.

RATIFICATION DU MANDAT DE M. FABRICE LARUE (6^E RÉOLUTION)

Il vous est proposé de ratifier la nomination, effective à compter du 15 février 2023, de M. Fabrice Larue en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. M. Fabrice Larue a été coopté dans les conditions de l'article 12 des statuts lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Fabrice Larue prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

La **sixième résolution** a pour objet de ratifier sa nomination au sein de votre Conseil d'Administration.

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (7^E RÉOLUTION)

Les mandats de Commissaires aux Comptes de M. Stéphane Garino et de M. Jean-Humbert Croci arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que les mandats de Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer :

- en qualité de Commissaires aux Comptes Titulaires, M. Stéphane Garino et M. Claude Boéri ;
- en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, Mme Bettina Ragazzoni et M. Jean-Humbert Croci.

Leurs mandats prendraient fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2025/2026.

QUESTIONS IMMOBILIÈRES (8^E RÉOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer d'autoriser la vente de la parcelle isolée cadastrée Section AC n° 165 pour 64 m² située sur la commune de Beausoleil (Alpes-Maritimes) moyennant le prix de 120 000 euros et de donner tout pouvoir au Président-Délégué à l'effet de signer un avant-contrat, l'acte de vente et plus généralement effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette décision, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à toute personne de son choix.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu de la présente autorisation.

Nous vous demandons d'autoriser ladite cession suivant les termes précités.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (9^E RÉOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022/2023 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (10^E RÉOLUTION)

La **dixième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2022, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 23 mars 2024. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 23 septembre 2022, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 40 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 27 septembre 2023 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à Mme Brigitte Boccone-Pagès et M. Jean-Luc Biamonti.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que le profit de l'exercice 2022/2023 s'élève à 61 248 613,85 euros
- constate que le report à nouveau au 31 mars 2023 est de 144 809 294,48 euros
 - soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 206 057 908,33 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice 1 224 972,28 euros
 - au dividende de l'exercice, soit 1,20 euro par action 29 419 993,20 euros
 - au report à nouveau 175 412 942,85 euros

Les droits à cette distribution seront mis en paiement par le service des titres de la Société à compter du 12 octobre 2023, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 9 octobre 2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. FABRICE LARUE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de M. Fabrice Larue.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Fabrice Larue viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve la nomination en qualité de :

- Commissaires aux Comptes titulaires, de M. Stéphane Garino et M. Claude Boéri ;
- Commissaires aux Comptes suppléants, de Mme Bettina Ragazzoni et M. Jean-Humbert Croci.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice 2025/2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION

QUESTIONS IMMOBILIÈRES

L'Assemblée Générale autorise la vente de la parcelle isolée cadastrée Section AC n° 165 pour 64 m² située sur la commune de Beausoleil (Alpes-Maritimes) moyennant le prix de 120 000 euros et donne tout pouvoir au Président-Délégué à l'effet de signer un avant-contrat, l'acte de vente et plus généralement effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette décision, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à toute personne de son choix.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu de la présente autorisation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022/2023 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

DIXIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 40 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 27 septembre 2023 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	336,9	530,5	667,0
Résultat opérationnel avant amortissements	(14,0)	111,6	145,3
Résultat opérationnel	(103,3)	35,4	72,2
Résultat net Consolidé – part du Groupe	(79,1)	76,4	896,2
Résultat global – part du Groupe	(80,9)	82,8	880,5
Capacité d'autofinancement *	(7,5)	99,7	131,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43,2	23,8	95,6
Capitaux propres	567,2	653,1	1 509,9
Endettement net (Trésorerie nette) *	129,9	(30,0)	(276,5)
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	3 664	3 718	4 166
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	63,40	65,20	91,80
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	3	2	2
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	124,3	200,8	215,4
Résultat opérationnel	(46,9)	9,5	10,8
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles) **	1 070	1 242	1 249
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	26,0 %	44,7 %	59,0 %
Chiffre d'affaires	109,0	213,3	325,1
Résultat opérationnel	(61,7)	(19,2)	20,2
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	106,2	117,6	124,8
Résultat opérationnel	71,9	84,4	91,3

* La capacité d'autofinancement et l'endettement net sont définis au chapitre 4.1.5 du présent document.

** Pour le calcul du taux d'occupation, le nombre de chambres des établissements fermés sur le 1^{er} trimestre de l'exercice social 2020/2021, en lien avec la pandémie de Covid-19, a été neutralisé.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2021, 2022 et 2023.

6

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2022/2023

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, l'exercice 2022/2023 enregistre un très fort rebond de l'activité. Malgré un exercice encore marqué par un contexte économique contrasté et une situation internationale troublée, le Groupe S.B.M. a réalisé une performance économique remarquable portée par l'ensemble des secteurs d'activité.

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 667 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2022/2023 contre 530,5 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression de 136,5 millions d'euros du chiffre d'affaires. Cette amélioration de + 26 % sur l'exercice concerne l'ensemble des secteurs d'activité, avec :

- une progression de + 7 % pour le secteur jeux ;
- une forte croissance de + 52 % pour le secteur hôtelier ;
- une hausse pour le secteur locatif de + 6 %.

Pour mémoire, sur l'exercice précédent, le premier trimestre (période d'avril à juin) avait été marqué par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires en vigueur pénalisant la tenue de certains événements (Monte-Carlo Rolex Masters à huis clos, Grand Prix de Formule 1 avec jauge), ainsi que la limitation de l'accès aux établissements sur une partie du 1^{er} trimestre de l'exercice 2021/2022 (couvre-feu jusqu'au 25 juin 2021). La saison estivale 2021 (période de juillet à septembre) avait ensuite enregistré une reprise de l'activité.

Les premiers signes d'une amélioration de l'activité constatés l'exercice précédent se sont pleinement confirmés sur l'exercice 2022/2023 avec la levée totale des restrictions sanitaires et l'exploitation dans des conditions normales de l'ensemble des établissements du Groupe S.B.M.

Dès le début de l'exercice 2022/2023, le contexte sanitaire favorable a ainsi permis le déroulement dans des conditions normales des manifestations habituelles, telles que le Monte-Carlo Rolex Masters de tennis et le Grand Prix de Formule 1. Le retour d'une partie de la clientèle internationale, la pleine exploitation

des établissements saisonniers, et notamment ceux à caractère festif (Buddha Bar, Coya, Jimmy'z, Rascasse, Monte-Carlo Beach notamment), ont contribué à la réalisation d'une saison estivale très réussie, particulièrement dans le secteur hôtelier, avec une hausse de fréquentation constatée dans l'ensemble des établissements du Groupe S.B.M., mais également une progression significative des prix moyens pratiqués sur le segment hébergement et, dans une moindre mesure, sur le segment restauration. Cet effet mix favorable, associé à un contrôle des dépenses d'exploitation et un pilotage strict des besoins en effectifs ont permis de redresser les niveaux de marges du secteur hôtelier et d'atténuer les impacts de l'évolution générale des prix dans un contexte particulièrement inflationniste.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en bénéfice de 72,2 millions d'euros contre un profit opérationnel de 35,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 36,8 millions d'euros.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe S.B.M.

Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclic Everest Group, groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M. au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betclic Everest Group à la société FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

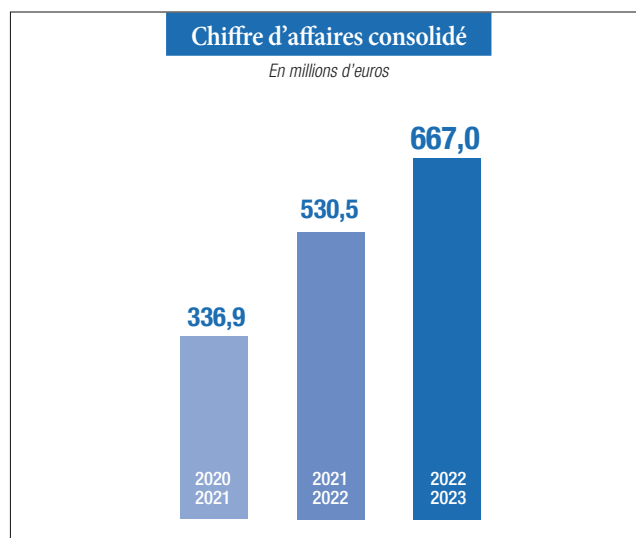
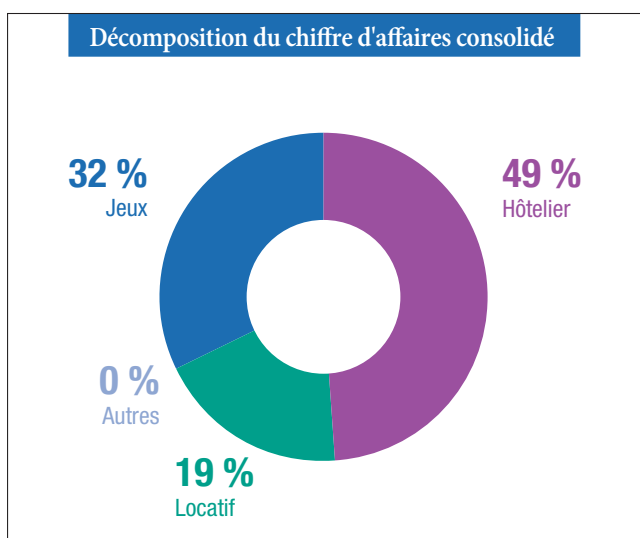
Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en profit de 896,2 millions d'euros contre un profit de 76,4 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022, soit une hausse du résultat net consolidé de + 819,9 millions d'euros.

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2022/2023

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2022/2023

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2022/2023 un chiffre d'affaires de 667 millions d'euros contre 530,5 millions d'euros en 2021/2022, soit une hausse de 26 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires groupe par secteur (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	124,3	200,8	215,4	14,6
Secteur Hôtelier	109,0	213,3	325,1	111,8
Secteur Locatif	106,2	117,6	124,8	7,2
Autres Activités	4,6	9,3	12,7	3,4
Cessions internes	(7,2)	(10,4)	(11,0)	(0,6)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	336,9	530,5	667,0	136,5



Cette hausse de 136,5 millions d'euros du chiffre d'affaires illustre la reprise durable de l'activité malgré un contexte économique et international encore instable. La progression du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité et en particulier du secteur hôtelier, dont l'activité était encore fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur le 1^{er} trimestre 2021/2022 (période d'avril à juin). Pour mémoire, la crise sanitaire avait pénalisé le bon

déroulement des manifestations de printemps en Principauté avec notamment la tenue du Monte-Carlo Rolex Masters à huis clos et le Grand Prix de Formule 1 avec jauge. Lors de l'exercice 2022/2023, l'amélioration progressive et durable du contexte sanitaire a permis le retour des manifestations d'envergure dans des conditions normales d'exploitation et la réalisation d'une saison estivale particulièrement favorable en termes d'activité.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,4 millions d'euros contre 200,8 millions d'euros en 2021/2022. La progression de l'activité de 7 % par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité jeux de table du Casino de Monte-Carlo de + 8 millions d'euros par rapport à 2021/2022. Malgré une hausse des mises par rapport à l'exercice précédent, l'activité des appareils automatiques présente une légère diminution des recettes qui s'explique par des aléas défavorables en particulier au Casino Café de Paris. Les recettes des activités annexes du secteur jeux (restauration, entrées et boutiques) sont en nette progression, conséquence directe de la hausse de fréquentation des casinos par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 325,1 millions d'euros contre 213,3 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression significative de 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il est rappelé que le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice précédent était encore défavorablement impacté par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur, ainsi que par la limitation de l'accès aux établissements. Sur l'exercice 2022/2023, le retour à un

contexte sanitaire durablement favorable a permis la tenue sans restriction des principaux événements printaniers, l'exploitation de l'ensemble des établissements dans des conditions normales et la réalisation d'une saison estivale particulièrement favorable avec notamment le retour d'une partie de la clientèle internationale.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 124,8 millions d'euros contre 117,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 %. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des derniers espaces au One Monte-Carlo ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 12,7 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros l'exercice précédent, en hausse de + 3,4 millions d'euros, principalement grâce à la tenue dans des conditions normales d'exploitation du tournoi de tennis Monte-Carlo Rolex Masters, alors que sur l'exercice précédent le tournoi s'était tenu à huis clos.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2023.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,4 millions d'euros contre 200,8 millions d'euros en 2021/2022. Les recettes du secteur jeux progressent dans les activités jeux de table, restauration et autres activités, grâce à une reprise de l'activité sur le 1^{er} trimestre du fait de la baisse des contraintes liées à la crise sanitaire et de la reprise des déplacements d'une partie de la clientèle (notamment pour les jeux de table).

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
43 %	Jeux de table	41,2	85,7	93,7	9 %
50 %	Appareils automatiques	79,6	108,9	107,4	(1) %
7 %	Activités annexes	3,4	6,2	14,3	130 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	124,3	200,8	215,4	7 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 93,7 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 85,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de + 8,1 millions d'euros soit + 9 %.

Il est rappelé que l'activité jeux de table avait été impactée sur le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent par les conséquences de la crise sanitaire et ses répercussions sur le comportement des clients, avec notamment l'effet des restrictions de transport et de déplacement. L'activité avait en effet été pénalisée par l'absence de la clientèle internationale habituelle.

Au cumul de l'exercice 2022/2023, le drop est en hausse de + 21 % et le taux de hold (rapport recettes/enjeux) s'établit à 16,9 % en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2022/2023, les recettes jeux de table de l'établissement ont augmenté de + 8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le Texas Holden Ultimate enregistre une croissance de ses recettes de 8,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent avec une augmentation du nombre de joueurs et un aléa favorable avec un taux de hold de 23 % par rapport à 20,6 % sur l'exercice précédent. La Roulette Anglaise et la Roulette Européenne présentent une croissance de leurs recettes de respectivement + 4 % et + 6 % par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le Punto Banco enregistre une diminution de ses recettes de 3,2 millions d'euros en raison d'une baisse sensible du hold qui s'établit à 5,5 % en retrait de 8,8 points par rapport à l'exercice précédent ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros pour l'exercice, en hausse de + 0,1 million d'euros par rapport à l'an passé.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une légère baisse de son activité avec un chiffre d'affaires de 107,4 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023 contre 108,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 1,6 million d'euros (- 1 %).

Les recettes des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo augmentent de 2,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent grâce au succès du salon « 1889 ». L'ouverture de ce salon depuis octobre 2020, à destination des High Rollers, s'inscrit dans la stratégie de réaménagement des « floors » par type de clientèle.

Le Casino Café de Paris enregistre une baisse du chiffre d'affaires de - 4,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Alors que l'activité enregistre une hausse du volume des mises enregistrées de + 9 %, la baisse du taux de hold de - 0,7 point par rapport à 2021/2022 impacte défavorablement le niveau des recettes. Il convient de souligner malgré tout l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2021/2022.

Les recettes des autres activités s'établissent à 14,3 millions d'euros, en augmentation de + 8,1 millions d'euros par rapport à l'an passé. Cette hausse significative concerne principalement

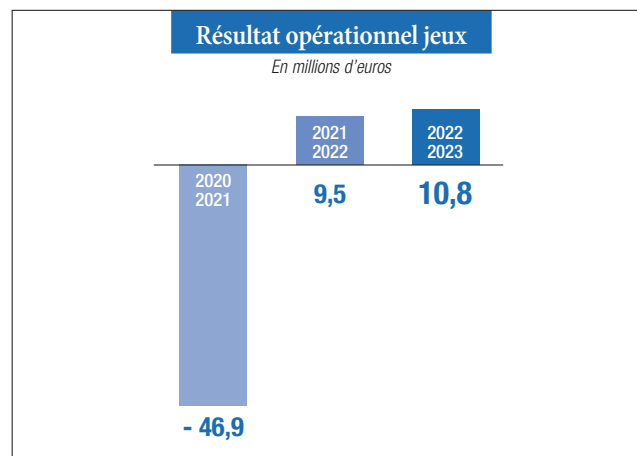
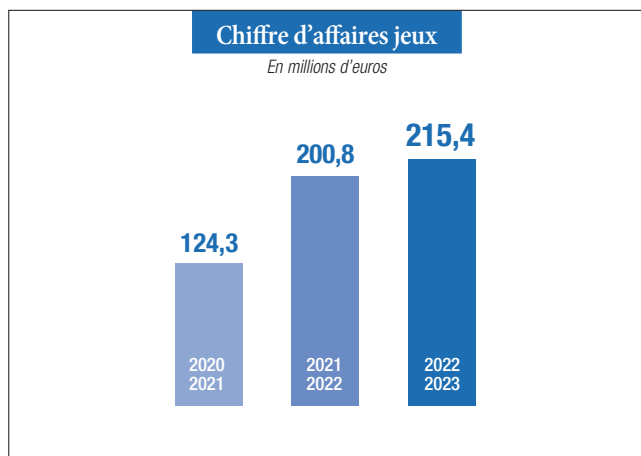
l'activité restauration avec un chiffre d'affaires de 8,1 millions d'euros en progression de + 3,6 millions par rapport à l'exercice précédent et les recettes aux entrées du Casino de Monte Carlo avec un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros, en croissance de + 2,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'activité « Gift Shop » s'établit à 1,1 million d'euros en progression de + 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022, en lien avec la hausse de fréquentation du Casino de Monte-Carlo.

Pour **l'ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à 17,1 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un profit de 16 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de + 1,1 million d'euros.

Par rapport à l'exercice 2019/2020, malgré un chiffre d'affaires en baisse de 24,5 millions d'euros, le résultat opérationnel avant amortissements est en hausse de 14,5 millions d'euros par rapport à ce même exercice.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'affiche en profit à 10,8 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un profit de 9,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats s'explique ainsi par la progression du chiffre d'affaires sur le segment jeux de table et par une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation du secteur jeux.



SECTEUR HÔTELIER

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 325,1 millions d'euros contre 213,3 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression de 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel sur l'exercice précédent, le 1^{er} trimestre de l'exercice 2021/2022 (période allant d'avril à juin) était toujours fortement impacté par la crise sanitaire et le couvre-feu encore en vigueur jusqu'au 25 juin 2021 en Principauté de Monaco. En 2022/2023, bénéficiant d'un contexte sanitaire favorable depuis mars 2022, tous les établissements hôteliers et points de vente restauration du Groupe S.B.M. ont pu opérer dans des conditions normales d'exploitation et sans aucune restriction sanitaire. Toutes les exploitations hôtelières du Groupe S.B.M. affichent une activité en augmentation par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par l'effet combiné d'une fréquentation en hausse, notamment portée par le retour d'une partie de la clientèle internationale, ainsi que d'une progression des prix moyens pratiqués.

La reprise de l'activité amorcée l'exercice précédent suite à la levée des restrictions sanitaires s'est donc confirmée sur l'exercice 2022/2023 permettant la réalisation d'une saison estivale particulièrement réussie, tendance favorable qui s'est également poursuivie sur le deuxième semestre d'exploitation (période allant d'octobre à mars).

Ainsi, le secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires en hausse de + 52 % soit + 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'établit à 79,9 millions d'euros, en forte amélioration de 20,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison d'une hausse significative de la fréquentation de la clientèle individuelle et notamment internationale et d'une augmentation importante des prix moyens ;

■ l'Hôtel Hermitage enregistre également une progression significative de son chiffre d'affaires qui s'établit à 58,3 millions d'euros en croissance de 25,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022. L'évolution favorable de l'activité s'explique par une fréquentation et des prix moyens en hausse sur le segment hébergement, par le retour de l'activité « Banquets » en restauration ainsi que par l'impact de l'ouverture en année pleine du restaurant Pavillon, un restaurant de Yannick Alléno, Monte-Carlo ;

■ le chiffre d'affaires du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort s'inscrit en hausse de 15,5 millions d'euros notamment grâce à un effet mix favorable sur le segment hébergement ;

■ le Méridien Beach Plaza enregistre également une forte progression de son chiffre d'affaires qui s'établit à 42,1 millions d'euros, en croissance de 19,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
47 % Hébergement	46,2	95,8	152,6	59 %
41 % Restauration	45,2	90,2	133,4	48 %
12 % Autres	17,5	27,3	39,1	43 %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	109,0	213,3	325,1	52 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 152,6 millions d'euros contre 95,8 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022.

L'activité hébergement est en forte croissance de + 59 % par rapport à l'exercice précédent dont le 1^{er} trimestre d'exploitation 2021/2022 (période allant d'avril à juin) était pour rappel fortement impacté par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur, ainsi que la limitation de l'accès aux établissements, conséquences de la crise sanitaire.

Bénéficiant d'un contexte de sortie de crise sanitaire et grâce à la tenue de manifestations d'envergure telles que le Monte-Carlo Rolex Masters, le Grand Prix de Formule 1 et le Monte-Carlo Sporting Summer Festival, ainsi que par le retour d'une partie de la clientèle internationale, le taux d'occupation du secteur hôtelier s'établit à 59 % contre 45 % pour l'exercice 2021/2022.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

■ le taux d'occupation est en nette hausse, pour s'établir à 59 % contre 45 % pour l'exercice 2021/2022, s'inscrivant dans les standards d'avant crise sanitaire ;

■ les prix moyens hébergement progressent significativement de 20 % au cumul des cinq établissements, traduisant une stratégie axée sur une hausse de la tarification sur l'ensemble des catégories de chambres, et favorisés par le retour d'une partie de la clientèle internationale et notamment nord-américaine ;

■ la segmentation de la clientèle par origine géographique est sensiblement impactée par le retour à un contexte sanitaire favorable et par la levée totale des restrictions de déplacement imposées précédemment en raison de la pandémie. Les marchés nord-américains et britanniques représentent les progressions les plus importantes avec respectivement 18 % et 10 % de la clientèle hébergée contre 12 % et 8 % l'exercice précédent. La clientèle française reste le segment majoritaire représentant 22 % de la clientèle des hôtels du Groupe S.B.M., en baisse de 5 points par rapport à l'exercice 2021/2022. Enfin, compte tenu de la situation de guerre russo-ukrainienne, la clientèle russe est en baisse de 3 points par rapport à l'exercice précédent.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 133,4 millions d'euros contre 90,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit

une hausse de 43,2 millions d'euros, dont 37,5 millions d'euros ont été réalisés sur le seul premier semestre d'exploitation (période allant d'avril à septembre). Au même titre que pour l'hébergement, le segment restauration affiche donc les mêmes évolutions favorables en termes d'activité, bénéficiant du contexte de sortie de crise sanitaire, de la tenue des principales manifestations en Principauté de Monaco, d'une saison estivale réussie et du retour des activités de banquets, de traiteurs et événements privés jusqu'alors particulièrement impactés par la pandémie. Contrairement à l'exercice précédent, dont le 1^{er} trimestre avait été toujours impacté par des restrictions sanitaires, l'ensemble des points de vente restauration du Groupe S.B.M., et notamment ceux à caractère festif et saisonnier (Buddha Bar, Coya, Jimmy's, Monte-Carlo Beach, Rascasse notamment), ont pu opérer pleinement et dans des conditions normales d'exploitation.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2022/2023 est de 847 000, soit une augmentation de 183 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. Favorisée par la progression significative de l'activité hébergement, la hausse de fréquentation en restauration est principalement marquée dans les points de restauration intégrés aux hôtels à savoir au Méridien Beach Plaza (+ 36 000 couverts), au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (+ 36 000 couverts), à l'Hôtel Hermitage (+ 32 000 couverts) et à l'Hôtel de Paris (+ 18 000 couverts). L'ensemble des points de vente restauration du Groupe S.B.M. affiche une progression du nombre de couverts servis à l'exception du Café de Paris (- 12 000 couverts) dont la célèbre brasserie a été exploitée à la Salle Empire de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice 2022/2023 compte tenu des travaux de rénovation débutés en mars 2022.

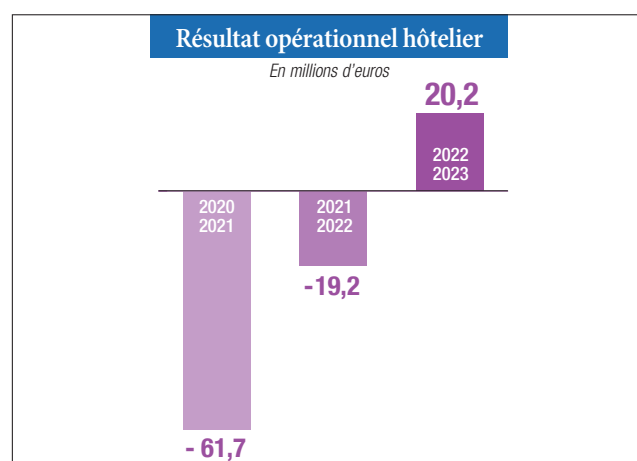
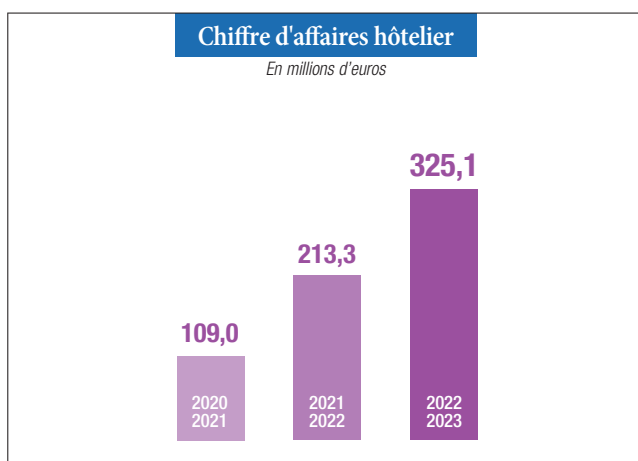
Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert augmente de 9 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements et du retour de la clientèle internationale.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires de 39,1 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023, comparé à 27,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 43 %.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 57,4 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 19,8 millions d'euros pour 2021/2022, en progression de 37,6 millions d'euros.

Au-delà de la hausse significative de l'activité par rapport à l'exercice précédent, les résultats du secteur hôtelier ont également été positivement impactés par la poursuite des mesures de contrôle des dépenses d'exploitation et du pilotage strict des besoins en effectifs, notamment permanents, dans un contexte toujours marqué par une instabilité économique et géopolitique.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel de 20,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un résultat négatif de - 19,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 124,8 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 117,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 6 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
59 % Locatif commercial	63,7	69,3	73,4	6 %
41 % Locatif résidentiel	42,5	48,3	51,4	6 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	106,2	117,6	124,8	6 %

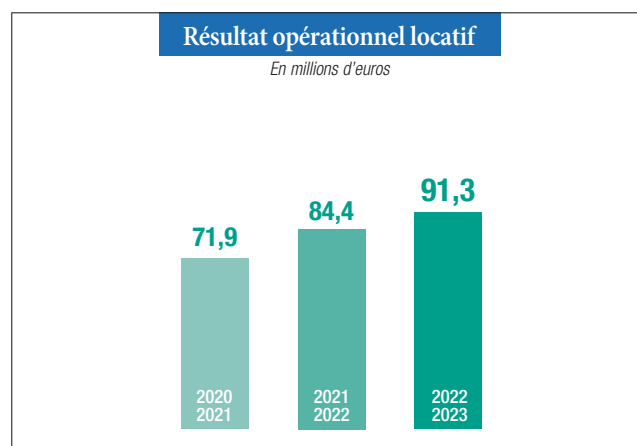
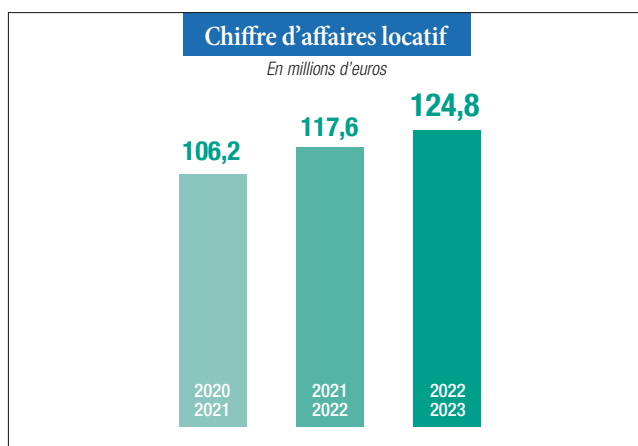
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 73,4 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 69,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de 6 % est principalement la conséquence de l'application contractuelle des indexations de loyers des boutiques et de la poursuite de la mise en location des derniers espaces de bureaux au One Monte-Carlo.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit à 51,4 millions d'euros, en progression de 3,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance de 6 % provient essentiellement de la mise en location progressive des

appartements du One Monte-Carlo, ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers sur l'ensemble du parc locatif. Le chiffre d'affaires du Balmoral enregistre une diminution qui résulte d'une période de vacance sur l'un de ses appartements.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré **pour l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 112,5 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 106,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 6,4 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 91,3 millions d'euros contre 84,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 6,9 millions d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2022/2023

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2023 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Produits des activités ordinaires	530 514	666 987
Achats consommés	(45 573)	(63 101)
Autres charges externes	(107 418)	(135 807)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 809)	(31 893)
Charges de personnel	(228 879)	(292 788)
Amortissements	(76 202)	(73 116)
Autres produits et charges opérationnels	(5 274)	1 894
Résultat opérationnel	35 358	72 175
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 766
Coût de l'endettement financier brut	(5 149)	(4 956)
Coût de l'endettement financier net	(5 138)	(3 190)
Autres produits et charges financiers	(94)	(1 947)
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	46 227	829 177
Charges d'impôt	-	-
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Part des intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART DU GROUPE	76 352	896 215
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	3,11	36,56
Résultat net dilué par action (en euros)	3,11	36,56

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	5 087	4 498
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-
♦ Réévaluation d'actifs financiers	-	(21 250)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	468	394
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	868	638
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	82 775	880 496
dont résultat global part du groupe	82 775	880 496
dont résultat global part des minoritaires	-	-

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 17,5 millions d'euros et 28,4 millions d'euros en relation avec la croissance de l'activité.

L'augmentation de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de l'augmentation de la redevance des jeux, également liée à la croissance de l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 3.1.2.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2022/2023 sont en augmentation de 63,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations composant cette évolution sont :

- augmentation des frais de personnel du secteur jeux de 12,7 millions d'euros, qui s'explique principalement par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé par rapport à l'exercice précédent et des éléments variables de rémunération plus importants du fait de la hausse de l'activité ;
- augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 36,5 millions d'euros, qui s'explique également par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé, mais aussi par l'embauche d'un effectif saisonnier plus important par rapport à l'exercice précédent pour faire face à la reprise de l'activité, par la hausse des charges sociales des personnels rémunérés au service et par l'indexation des salaires sur l'inflation ;
- augmentation des frais de personnel du secteur locatif de 0,5 million d'euros ;

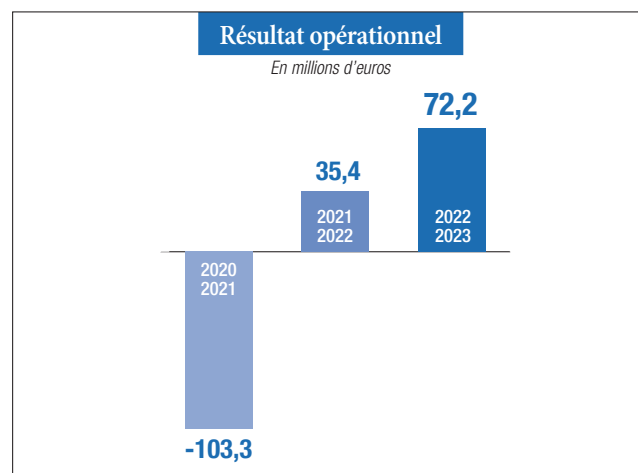
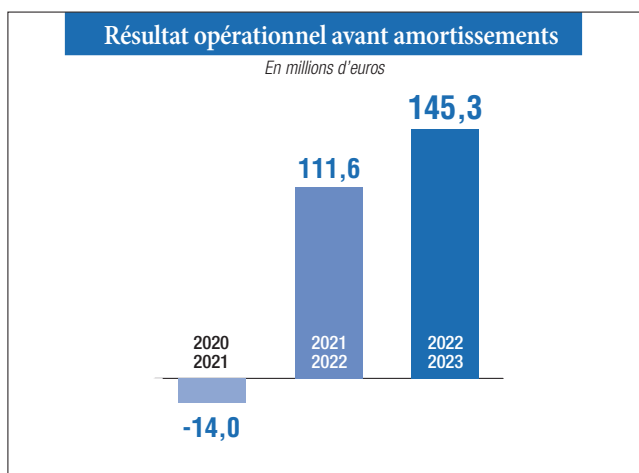
- augmentation des autres frais de personnel de 14,2 millions d'euros, avec notamment la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et une augmentation de 4,7 millions d'euros de la provision de charge au titre de l'intéressement des salariés au résultat opérationnel du Groupe S.B.M.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 3 millions d'euros en lien avec le contrôle strict des investissements depuis la crise sanitaire.

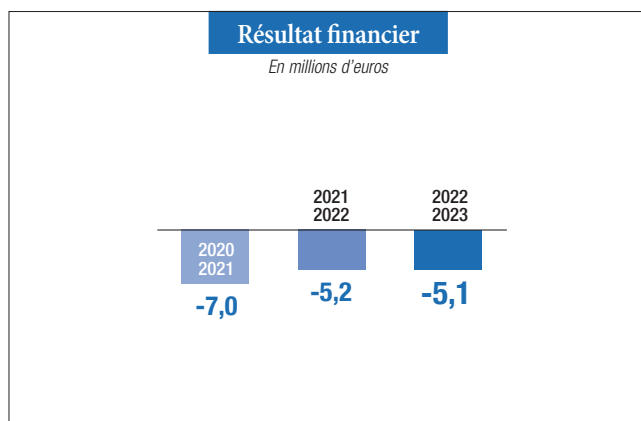
Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de + 72,2 millions d'euros contre un bénéfice de + 35,4 millions d'euros, soit une augmentation de 36,8 millions d'euros. Le résultat opérationnel est également en augmentation de 49,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019/2020.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle est notamment la conséquence d'un chiffre d'affaires de l'exercice 2022/2023 en augmentation par rapport à l'exercice précédent, tel que décrit en 3.1.2 – « Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023 », et d'une meilleure maîtrise des coûts. Depuis la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. travaille en effet sur l'optimisation de ses coûts à travers la réduction des dépenses d'exploitation et une meilleure adaptation des charges aux fluctuations saisonnières.

L'évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.



Le **résultat financier** de l'exercice 2022/2023 présente une perte 5,1 millions d'euros contre une perte de 5,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le coût de l'endettement financier diminue de 0,2 million d'euros, la diminution liée à l'amortissement progressif des crédits contractés en janvier 2017 étant partiellement compensée par une hausse des taux d'intérêt.



Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclac Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M., au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betclac Everest Group à la société FL Entertainment.

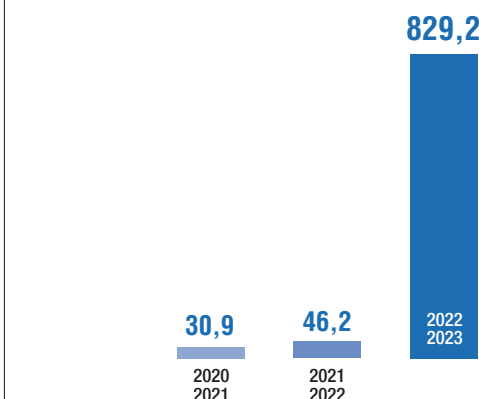
L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Ainsi, la consolidation de la participation que le Groupe S.B.M. détenait dans Betclac Everest Group engendre une contribution positive aux résultats consolidés du Groupe S.B.M. de + 829,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre + 46,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)

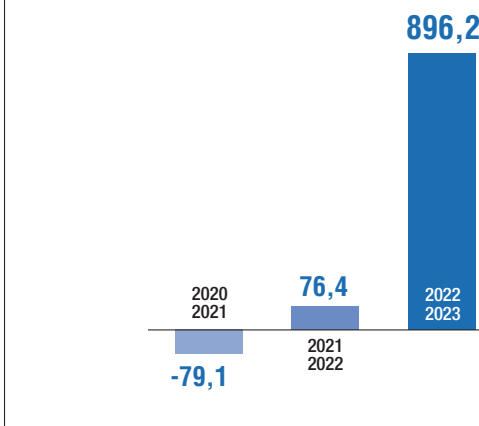
En millions d'euros



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de 896,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un profit de 76,4 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022. Hors rubrique « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence » dans laquelle sont comptabilisés les impacts liés à la détention de la participation dans BEG et sa cession au cours de l'exercice 2022/2023, le résultat net de l'exercice 2022/2023 ressort en profit de 67 millions d'euros contre un profit de 30,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Résultat net part du Groupe

En millions d'euros



6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2023**ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2022	31 mars 2023
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	9 705	9 825
Immobilisations corporelles	991 533	1 018 839
Droits d'utilisation	4 405	2 997
Participations mises en équivalence	18 265	-
Autres actifs financiers	426	597 216
Actifs financiers non courants	18 691	597 216
Total actif non courant	1 024 366	1 628 910
Stocks	13 884	16 873
Clients	24 739	15 705
Autres débiteurs	19 084	24 928
Autres actifs financiers	115	110 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208 344	258 897
Total actif courant	266 166	426 762
TOTAL DE L'ACTIF	1 290 532	2 055 671

PASSIF

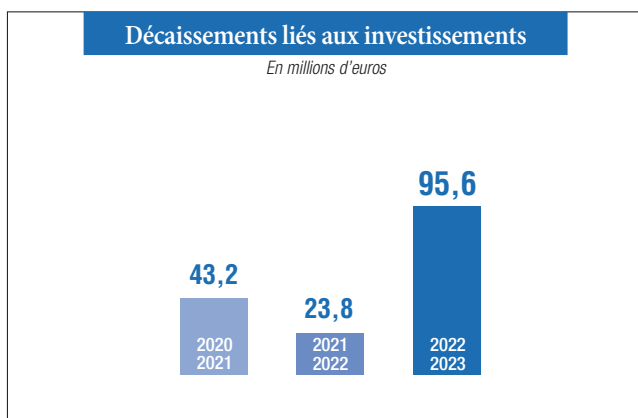
<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2022	31 mars 2023
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	337 553	374 533
Résultat de l'exercice	76 352	896 215
Capitaux Propres – Part du Groupe	653 073	1 509 915
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	653 073	1 509 915
Emprunts et passifs financiers	87 377	17 365
Dettes de location	2 070	1 323
Avantages du personnel	38 088	33 872
Provisions	7 937	3 476
Autres passifs	142 373	139 792
Total passif non courant	277 844	195 827
Fournisseurs	25 409	32 632
Passifs sur contrats	39 926	37 947
Autres créditeurs	164 412	192 434
Provisions	11 303	4 037
Dettes de location	3 539	1 906
Passifs financiers	115 027	80 973
Total passif courant	359 615	349 929
TOTAL DU PASSIF	1 290 532	2 055 671

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2022/2023

(en milliers d'euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	76 352	896 215
Part des intérêts minoritaires	-	-
Amortissements	76 202	73 116
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence	(46 227)	(829 177)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(150)	(150)
Variation des provisions	(7 939)	(11 445)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	2 920
Autres charges et produits calculés	31	(7)
Plus et moins-values de cession	1 399	99
Capacité d'autofinancement	99 668	131 571
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 138	4 028
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	104 806	135 599
Impôt versé	-	-
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	(4 895)	28 589
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	99 912	164 188
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 796)	(95 566)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	47	425 221
Incidences des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	6	(37 496)
Variation des placements et autres actifs financiers	-	(268 539)
Autres	95 037	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	71 294	23 619
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-	(25 544)
Apports des minoritaires et variations de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	(51 143)	(106 001)
Remboursement des dettes locatives	(7 813)	(3 822)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(4 604)	(2 092)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(63 561)	(137 459)
VARIATION DE TRÉSORERIE	107 645	50 348
Trésorerie à l'ouverture	100 699	208 344
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	-	205
Trésorerie à la clôture	208 344	258 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	208 344	258 897
Banques – Passif	-	-

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 131,6 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 99,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat opérationnel avant amortissements de 33,7 millions d'euros. Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 28,6 millions d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 164,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 99,9 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022.

Par ailleurs, la poursuite du programme **d'investissement** (voir chapitre 6.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 95,6 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023 contre 23,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Pour rappel, en raison de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait sur l'exercice précédent renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.



L'apport/cession de BEG le 1^{er} juillet 2022 représente dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement un encaissement net de 388,5 millions d'euros, un crédit-vendeur ayant été accordé pour 36,5 millions d'euros. Une partie de cet encaissement a fait l'objet de placements en actifs financiers qui représentent un décaissement de 268,5 millions d'euros dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement. Au cumul, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un encaissement net de 23,6 millions d'euros pour l'exercice

2022/2023 contre un encaissement net de 71,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Pour rappel, BEG avait procédé sur l'exercice précédent à la distribution de dividendes et acomptes sur dividendes, la part revenant au Groupe S.B.M. s'élevant à 95 millions d'euros.

Au 31 mars 2023, le Groupe S.B.M. est en situation de trésorerie nette positive de 276,5 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 30 millions au 31 mars 2022. La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période augmentée des dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédits ont permis des tirages à l'initiative du Groupe S.B.M. pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 31 mars 2023, la dette relative à cet emprunt s'élève à 72,4 millions d'euros, après des remboursements pour un montant total de 52,8 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 31 mars 2023, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme, qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie reçue dans le cadre de l'apport/cession de BEG le 30 juin 2023 a fait l'objet de placements en actifs financiers non inclus dans la définition de la trésorerie nette pour un montant total de 178,3 millions d'euros au 31 mars 2023.

6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Écart (en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	325,4	509,2	611,8	102,6
Résultat Brut d'Exploitation	(23,5)	101,8	128,1	26,2
Amortissements	(72,3)	(67,4)	(66,5)	0,9
Résultat opérationnel	(95,8)	34,4	61,5	27,1
Résultat financier	13,0	75,3	(0,7)	(76,0)
Résultat exceptionnel	65,8	(1,0)	0,4	1,4
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(17,0)	108,7	61,2	(47,5)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2022/2023 s'élève à 611,8 millions d'euros contre 509,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 102,6 millions d'euros, en lien avec la reprise d'activité.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en bénéfice 61,5 millions d'euros contre un bénéfice de 34,4 millions d'euros en 2021/2022 et une perte de - 95,8 millions d'euros en 2020/2021. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent résulte de la reprise d'activité avec la fin de la crise sanitaire.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les charges financières sur les contrats de crédits, les produits de placement et les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Le résultat financier enregistre également des provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés

Pour rappel, le résultat financier de l'exercice 2021/2022 était favorablement impacté par le rachat par la Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., filiale à 100 % de la Société, d'obligations convertibles émises en 2009 pour un montant de 89,2 millions d'euros. Ce rachat s'est traduit par un produit financier dans les comptes de la Société de 74,5 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2022/2023 s'établit en bénéfice de 0,4 million d'euros contre une perte de - 1 million d'euros l'an passé.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2022/2023 s'élève à + 61,2 millions d'euros contre un bénéfice de 108,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2022/2023, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la MC Financial Company (MCFC),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betclac Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la société SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Novion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 98 millions d'euros contre 29,5 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022 et 25,8 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021, soit un total de 153,3 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait maintenu, sur l'exercice 2021/2022, le contrôle strict des investissements initié sur l'exercice 2020/2021. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2021	Exercice clos le 31 mars 2022	Exercice clos le 31 mars 2023
Secteur jeux	6 260	4 368	5 500
Secteur hôtelier	9 541	10 360	29 582
Secteur locatif	5 080	1 810	8 967
Autres activités et services communs	4 910	12 991	53 965
TOTAL	25 791	29 528	98 013

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 16,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 0,5 million d'euros au titre des trois derniers exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Ont été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où sont créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers, dont le salon « 1889 » ouvert en octobre 2020 (salon ultra-privé pour les High Rollers), ainsi que la refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players. Sur l'exercice 2022/2023, le Groupe S.B.M. a notamment lancé la création de salons d'apparat à destination des clients jeux High Rollers.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation est prévue sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 6,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 49,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation dans les autres hôtels du Groupe S.B.M., les autres investissements réalisés ces trois dernières années concernent principalement :

- d'une part, les travaux entrepris au Monte-Carlo Beach avec la création d'une digue sous-marine, avec l'objectif de réduire l'érosion du bord de mer en cas de tempêtes dans le respect de la biodiversité sous-marine locale. La première tranche de travaux, interrompue pendant l'hiver 2019, s'est achevée au cours de l'hiver 2020. Compte tenu des effets positifs de la phase 1, les travaux de la phase 2 ont été réalisés sur l'exercice 2020/2021. Les travaux se sont poursuivis cette année avec la finalisation de l'aménagement de la nouvelle plage, qui permet au Monte-Carlo Beach de retrouver sa plage originelle de la fin des années 30, tout en protégeant le site grâce à la digue récifale sous-marine à biodiversité positive. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 5,2 millions d'euros, dont 1 million d'euros sur l'exercice 2022/2023 ;
- d'autre part, les travaux du restaurant Pavillon, un restaurant de Yannick Alléno, Monte-Carlo, à l'Hôtel Hermitage, avec notamment le réaménagement de la terrasse et un nouvel intérieur signé Chahan Minassian dans l'esprit subtil et confortable d'une résidence privée qui invite à la détente. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 4,3 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros sur l'exercice 2022/2023 ;
- et enfin, les travaux engagés sur l'exercice 2021/2022 concernant le Café de Paris, dont la livraison est prévue sur l'exercice 2023/2024, qui prévoient la création de deux étages dont un rooftop unique en Principauté de Monaco ainsi que plusieurs boutiques de luxe (près de 800 m² supplémentaires)

et la création d'un nouveau restaurant Amazonico, concept brésilien-latino, déjà présent à Madrid, Dubaï et Londres. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet s'élève à 21,1 millions d'euros, dont 19,1 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2022/2023 s'élève à 29,6 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a fait l'objet d'investissements à hauteur de 15,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation ou d'amélioration du parc immobilier, l'investissement principal réalisé sur ce secteur au titre des trois dernières années concerne le projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine. Le montant des investissements réalisés au titre de ce projet s'élève à 7,1 millions d'euros, dont 6,3 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 71,9 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

L'investissement principal concerne l'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue-Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M., pour un montant 57,2 millions d'euros, dont 49,3 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023, en complément d'un acompte de 7,9 millions d'euros comptabilisé sur l'exercice précédent.

Les autres investissements concernent notamment la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique.

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2023 seront poursuivis en 2023/2024 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets sont la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, la poursuite du projet de rénovation du Café de Paris et la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2023.

PERSPECTIVES

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

Le projet du Café de Paris, démarré sur l'exercice 2021/2022, s'inscrit dans la continuité des projets précités sur la Place du Casino, avec la mise en valeur du bâtiment et un accroissement de l'offre du secteur locatif commercial.

Par ailleurs, le transfert, le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % dans BEG à la société FL Entertainment donne les moyens financiers au Groupe S.B.M. de poursuivre sa stratégie de développement en Principauté de Monaco et à l'international.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo

Casino Café de Paris

HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ACTIVITÉS BALNÉAIRES

Hôtel de Paris Monte-Carlo

Hôtel Hermitage Monte-Carlo

Monte-Carlo Bay Hotel & Resort

Monte-Carlo Beach

Le Méridien Beach Plaza

Café de Paris Monte-Carlo

Buddha Bar Monte-Carlo

Coya Monte-Carlo

Mada One

Jimmy'z Monte-Carlo

La Rascasse

Thermes Marins Monte-Carlo

Monte-Carlo Beach Club

RÉSIDENTIEL

One Monte-Carlo

La Résidence du Sporting

Les Villas du Sporting

Le Balmoral

Villa La Vigie

SHOPPING, SPECTACLES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Promenade Monte-Carlo Shopping

Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo

Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles

Monte-Carlo Country Club

Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco

Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO

Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com

 **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

